

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 5 août 2024 à 19h30, à la salle du conseil de l'édifice municipal.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Jean-Philippe Villeneuve – conseiller au siège 1
Mme Caroline Audet – conseillère au siège 2
M. Stécy Potin – conseiller au siège 3
M. Ghislain Bouchard – conseiller au siège 4
M. Alexandre Germain – conseiller au siège 5
M. Raynald Pearson – conseiller au siège 6

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Gérald Savard, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain
Appuyé par M. Jean-Philippe Villeneuve

24-08-114 **D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en gardant le sujet divers ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

4. Correspondance

4.1 Ministère des Transports et de la Mobilité réduite – annonce d'une aide financière de 15 000 \$ au PAVL-PPA-CE

4.2 Ministère des Transport et de la Mobilité réduite – annonce d'une aide financière de 15 000 \$ au PAVL-PPA-ES

4.3 Ministère des Affaires municipales – annonce du renouvellement de l'aide financière TECQ pour 2024-2028 pour un montant de 687 500 \$

5. Finances

5.1 Autorisation des comptes payables et payés au 5 août 2024

5.2 Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier 2024

5.3 Transfert budgétaire – budget d'investissement

6. Direction générale et ressources humaines

6.1 Mandat de représentation à la cour municipale à la firme RSS

6.2 Acceptation d'une offre de service – Polka Arsenal – refonte du site web municipal

7. Travaux publics et hygiène du milieu

7.1 Acceptation d'une soumission – remplacement d'une pompe eaux usées

7.2 Acceptation d'une soumission- MCT pneus – Tracteur John Deere

8. Urbanisme et environnement

8.1 Dossier en litige – 400324 00 000 – demande de prolongation des délais

9. Loisirs, culture et parcs

9.1 Acceptation d'une facture reliée à la confection du chapeau de la mère nourricière

10. Sécurité publique

- 10.1 Nomination de responsables pour l'octroi de permis de brûlage à ciel ouvert
- 10.2 Entente intermunicipale pour le service centralisé de réponse aux appels d'urgence 9-1-1

11. Règlements

- 11.1 Adoption du second projet de règlement 24-392 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 15-292

12. Points d'information des conseillers

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance ordinaire.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu dépôt du procès-verbal du 8 juillet 2024 par la directrice générale et greffière-trésorière dans les délais fixés par la loi, celle-ci est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet

Appuyée par M. Alexandre Germain

24-08-115

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024 tel que rédigé et déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

4.1 Reçue le 15 juillet 2024 de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, par courriel, une lettre confirmant l'aide financière de 15 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes relatif à notre demande au PAVL volet Projets particuliers d'amélioration – circonscription électorale de Dubuc.

4.2 Reçue le 15 juillet 2024 de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, par courriel, une lettre confirmant l'aide financière de 15 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes relatif à notre demande au PAVL volet Projets particuliers d'amélioration – d'envergure ou supramunicipaux.

4.3 Reçue le 22 juillet 2024 de la ministre des Affaires municipales, par courrier, une lettre confirmant la nouvelle entente de dix ans pour la TECQ. Pour 2024-2028, le montant confirmé à notre municipalité est de 687 500 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles.

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

ATTENDU QUE le comité des finances a pris connaissance de la liste des comptes à payer, des comptes payés et du salaire des employés pour le mois de juillet 2024, et s'en déclare satisfait ;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter, et d'autoriser le paiement des montants suivants :

Liste des comptes à payer	50 075.11 \$
Comptes déjà payés	1 041.18 \$
Salaire des employés	19 479.01 \$

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet
Appuyée par M. Ghislain Bouchard

24-08-116 **D'ACCEPTER** la liste compte à payer, la liste des comptes déjà payés ainsi que le salaire des employés pour un total de 70 595.30 \$;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer lesdits comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Bégin dispose des crédits suffisants pour les dépenses précitées.


 Mireille Bergeron, directrice générale

5.2 Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier 2024

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve
Appuyé par M. Stécy Potvin

24-08-117 **DE** nommer la firme Raymond Chabot Grant Thorthon, comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2024 en vertu de l'article 966 du Code municipal du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Transfert budgétaire – budget d'investissement

ATTENDU QUE le conseil municipal avait prévu au budget d'investissement un montant de 20 000 \$ pour le projet de gainage au 4^e rang et que ce projet doit être reporté en 2025.

ATTENDU QUE le projet de travaux de voirie et ponceaux prévu au budget d'investissement nécessite un ajout de 20 000 \$ pour la réalisation des travaux nécessaires en voirie.

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet
Appuyée par M. Alexandre Germain

24-08-118 **DE** transférer l'enveloppe budgétaire prévue aux travaux de gainage à celle prévue pour les travaux de voirie et de ponceaux dans le budget d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Mandat de représentation à la cour municipale à la firme RSS avocats – dossier GS-40073

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est actuellement représentée par le cabinet d’avocat RSS avocats ;

CONSIDÉRANT QUE la Firme RSS avocats a reçu de la cour municipale de la Ville de Saguenay un constat émis par la Sûreté du Québec dans le cadre du dossier GS-40073-5 pour avoir contrevenu à l’article 23 du règlement sur les nuisances de la Municipalité de Bégin ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit être représentée lors des procédures légales qui auront lieu à une date fixée ultérieurement ;

IL EST

Proposé par M. Raynald Pearson
Appuyé par M. Alexandre Germain

24-08-119 **QUE** le conseil municipal mandate Me Gaston Saucier aux fins de représentation de la municipalité de Bégin dans le dossier GS-40073-5 lors des audiences qui seront prévues à cette fin.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.2 Acceptation d’une offre de services – Polka Arsenal – refonte du site web municipal

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve
Appuyé par M. Stécy Potvin

24-08-120 **QUE** le conseil municipal accepte l’offre de services de l’entreprise Polka Arsenal au montant de 15 900 \$ plus les taxes applicables pour la refonte complète du site web municipal tel que décrit dans l’offre de service datée du 23 juillet 2024.

QUE la dépense reliée à ce projet soit appropriée au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Acceptation d’une soumission – remplacement d’une pompe - eaux usées

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin
Appuyé par M. Jean-Philippe Villeneuve

24-08-121 **QUE** le conseil municipal accepte la soumission de l’entreprise Pompacktion au montant de 13 566.68 \$ plus les taxes applicables pour l’achat d’une pompe pour la station de pompage située au coin du 2 rang tel que spécifié dans la soumission #POMPA-SV054764.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Acceptation d'une soumission – MCT pneus

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet
Appuyée par M. Raynald Pearson

24-08-122 **D'ACCEPTER** la soumission de l'entreprise MCT pneus au montant de 4 859.90 \$ plus les taxes applicables tel que proposé dans le devis numéro D045597 daté du 21 mai 2024.

D'AFFECTER la dépense au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Dossier en litige – 400324 00 000 – demande de prolongation de délais

CONSIDÉRANT la procédure lors d'infraction aux règlements d'urbanisme adoptée par le conseil le 15 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lieux a communiqué avec le service d'urbanisme afin de confirmer qu'il n'y a plus d'installation physique sur le terrain à l'exception de la fausse septique et de la pointe d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lieux s'est engagé à procéder à la construction d'un chalet d'ici la fin de l'année 2025 ;

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin
Appuyé par M. Jean-Philippe Villeneuve

24-08-123 **QUE** le conseil exige que les **travaux de revégétalisation de l'accès à l'eau soient complétés à l'automne 2024** ;

QU'une demande de permis de construction pour un chalet soit déposée avant le 31 mai 2025 au service d'urbanisme de Bégin ;

QUE la construction du chalet soit terminée pour le 30 novembre 2025 ;

QUE le délai prévu pour l'enlèvement de la pointe d'eau soit prolongé jusqu'au 31 mai 2025 correspondant à la date maximale autorisée pour déposer la demande permis de construction de chalet ;

QU'un permis pour l'implantation d'un puit soit également déposé en date du 31 mai 2025 afin de régulariser la situation ;

QUE le conseil municipal prendra les procédures légales nécessaires au respect des règlements municipaux si les termes de cette résolution ne sont pas respectés dans les délais prescrits ;

QUE cette résolution soit acheminée par courrier recommandé au propriétaire du lot 5 753 728 situé sur le chemin de la Passe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS, CULTURE ET PARCS

9.1 Acceptation d'une facturation reliée à la confection du chapeau de la mère nourricière

IL EST

Proposé par M. Raynald Pearson
Appuyé par M. Jean-Philippe Villeneuve

24-08-124 **QUE** le conseil municipal autorise la dépense reliée à la confection du chapeau de la mère nourricière au montant de 1 400 \$ (facture 25/07/2024) auprès de M. Stéphane Tremblay.

QUE la dépense soit appropriée au surplus accumulé et inscrite au compte 23-08800-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Nomination de responsables pour l'octroi de permis de brûlage à ciel ouvert

ATTENDU le règlement sur les nuisances # 900 adopté le 5 mars 2010 ;

ATTENDU QUE l'article 48 dudit règlement indique « constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu extérieur, incluant un feu d'herbe et le brûlage de déchets, dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu extérieur de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet » ;

ATTENDU QUE le Service incendie de Bégin est l'entité consultée d'office par le conseil afin d'avoir un avis pour une demande de permis de brûlage à ciel ouvert ;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut par résolution nommer les responsables pouvant émettre un permis de brûlage à ciel ouvert en conformité avec l'article 48 du règlement #900 par résolution ;

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain
Appuyé par M. Jean-Philippe Villeneuve

24-08-125 **QUE** le conseil municipal nomme le directeur du service incendie de Bégin ainsi que son adjoint comme personnes autorisées à émettre les permis de brûlage à ciel ouvert émis dans la municipalité de Bégin ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Entente intermunicipale pour le service centralisé de réponse aux appels d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT QU'une entente pour le dépôt d'un appel d'offres commun pour un service de centrale d'appels d'urgence 9-1-1 a été signée entre toutes les municipalités locales et la MRC du Fjord-du-Saguenay en avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a permis à la MRC d'octroyer un contrat, pour donner suite à un appel d'offres, à la Ville d'Alma, pour un service d'appels d'urgence 9-1-1 ainsi qu'un service d'appels d'urgence secondaire pour une durée de 5 ans, incluant une période de renouvellement de 2 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service avec la Ville d'Alma est venu à échéance en avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun d'octroyer un contrat de gré à gré à la Ville d'Alma afin de poursuivre le service d'appels d'urgence 9-1-1-, ainsi qu'un service d'appels d'urgence secondaire pour une durée de 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le centre d'appels 9-1-1 de la Ville d'Alma est certifié par le ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le service se paie de façon autonome via les redevances perçues aux télécommunicateurs par l'agence municipale 9-1-1 du Québec ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale proposé ;

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain

Appuyé par Mme Caroline Audet

24-08-126

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente intermunicipale de délégation pour la conclusion d'une entente de services pour un centre d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. RÈGLEMENTS

11.1 Adoption du second projet de règlement 24-392 – modifiant le règlement sur les dérogations mineures

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion donné aux fins des présentes le 8 juillet 2024 et la présentation, le dépôt et l'adoption du premier projet fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la consultation publique tenue le 5 août 2024 à 19h15, soit 15 jours suivants l'avis public paru tel que déterminé par le règlement 23-362 ;

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve

Appuyé par Mme Caroline Audet

24-08-127

QUE le conseil municipal adopte un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro

15-292 relativement aux dispositions d'application pour accorder une dérogation mineure » sans changement.

QUE le texte du projet de règlement numéro 24-392 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Madame la conseillère et messieurs les conseillers informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois de juillet 2024.

13. DIVERS

Aucun sujet n'a été traité à ce point

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h42. Trois (3) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h 00.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-08-128 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Villeneuve et résolu que la séance soit levée à 20 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



M. Gérald Savard
Maire



Mme Michèle Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière